

## COMMUNIQUE DE MARTINIQUE TRANSPORTS

Alfred Marie-Jeanne, Président de Martinique Transports informe que le Conseil d'Administration programmé ce jour, vendredi 22 septembre 2017, n'a pu se tenir, compte tenu de l'absence des représentants de la CACEM.

Pour rappel, conformément à l'article 6.1.6 des statuts de cet établissement public, il est impératif que chacun des membres des EPCI soit représenté pour que le quorum soit atteint.

Par ailleurs, il rappelle que Martinique Transports n'est toujours pas destinataire du rapport définitif de la Marche à blanc, lui permettant d'établir notamment la tarification aux usagers.

**Dès lors, en attendant la phase commerciale, le Président de Martinique Transports demande à la CACEM de prendre toutes les dispositions utiles et nécessaires pour assurer GRATUITEMENT le démarrage du TCSP à la date du 2 octobre 2017.**

Fort de France, le 22 septembre 2017

